

## Commune et Bourgeoisie



### Information concernant l'inventaire du patrimoine bâti

Dans le cadre de la révision de son plan d'affectation des zones (PAZ), la Commune de Bourg-Saint-Pierre a entrepris de réaliser l'inventaire de son patrimoine bâti.

Cet inventaire permet de répondre aux exigences des lois fédérales (LPN art. 1 et suivants) et cantonales (LcPN art. 8). Il permettra également à la commune de disposer d'un outil efficace pour protéger et mettre en valeur son patrimoine bâti.

Les bâtiments se situant dans un périmètre ou ensemble principal référencé par l'inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS) réalisé en 1995 seront ainsi intégrés à l'inventaire du patrimoine bâti qui établit un relevé et une analyse historique des bâtiments.

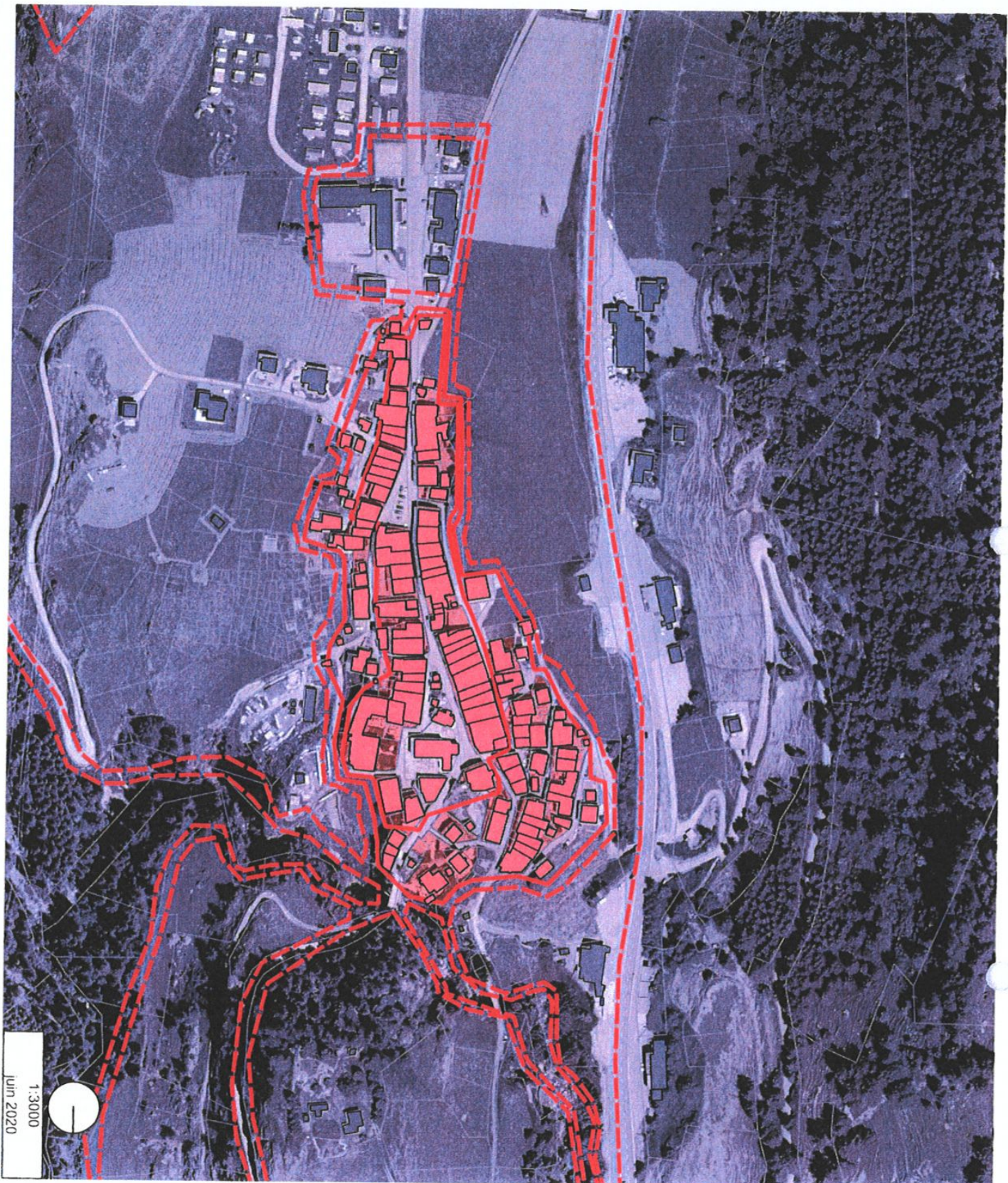
Le bureau **nomad architectes Valais Sàrl** a été mandaté pour réaliser cet inventaire durant les mois d'août et septembre 2020. Afin de récolter les informations utiles à son élaboration, les collaborateurs du bureau seront donc légitimement autorisés à prendre en photo les façades, ainsi que les détails extérieurs de votre bâtiment. Ces photos ne seront cependant aucunement utilisées à d'autres fins que pour mener à bien cet inventaire.

La commune reste entièrement à disposition en cas de questions.





**Annexe :** - Plan du périmètre d'inventaire

*Vous trouverez plus d'informations en téléchargeant le guide élaboré par le Canton concernant la procédure d'inventaire, de classement et de mise sous protection à l'adresse suivante :*  
<https://www.vs.ch/web/sip/inventaires>





**Périmètre d'inventaire  
du patrimoine bâti**

- Légende**
-  Bâtiments à inventorier
  -  Zone de village
  -  Périmètres et ensembles ISOS
  -  Périmètres environnants ISOS